

Date de dépôt: 28 février 2005

Messagerie

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi de M^{mes} et MM. Christian Brunier, Claude Marcet, Alberto Velasco, Marie-Paule Blanchard-Quéloz, Thomas Büchi, Alain Charbonnier, Antoine Droin, Gabriel Barrillier, Jacques-Eric Richard, André Reymond, Pierre Guerini, Gilbert Catelain, Marilou Thorel, Georges Lettelier, Louis Serex, Pierre Schifferli, Souhail Mouhanna, Guy Mettan, Nelly Guichard, Jeannine de Haller, Salika Wenger et Pierre-Louis Portier de promotion de la langue française au sein du service public genevois

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Pierre Weiss

Mesdames et

Messieurs les députés,

Le Grand Conseil n'a pas à imiter François 1^{er} qui, avec l'Ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539, a voulu se prémunir du latin en obligeant ses tribunaux à n'écrire qu'en « langage maternel françois »¹. Ni, a fortiori, les révolutionnaires qui, par le décret du 2 Thermidor (1794), en son article 3, entendaient punir de la révocation assortie d'une peine de six mois de prison tout fonctionnaire qui ne recourrait pas au français dans ses activités². Bigre !

Un peu de tolérance ne saurait nuire, pas plus qu'une prise en compte de l'adaptabilité de la langue de Molière, de Proust et de Frédéric Dard, de sa capacité à adopter des mots d'origine étrangère, quitte à les rejeter par la

suite. Qui met encore un « trench-coat » pour se protéger de la pluie ? Qui refuse aujourd'hui de se restaurer dans un « self-service » ? Au demeurant, à entrer dans la logique des auteurs du projet de loi 9592, pourquoi se cantonner au franglo-américain, l'ennemi principal, et ne pas lutter contre la sournoise invasion des autres idiomes ? A-t-on oublié que, naguère, l'ennemi, c'était l'allemand³ ? Que fait-on pour se prémunir du français fédéral ?

C'est donc un refus de l'épuration linguistique⁴ au sein du service public qu'a prononcé la majorité de la Commission des finances dans sa séance du 21 septembre 2005 présidée par M. Jean-Marc Odier. Ses réflexions ont bénéficié de la présence de M. Edouard Martin, secrétaire scientifique, et été consignées avec une totale orthodoxie étymologique et sémantique par M^{me} Mina-Claire Prigioni.

Les buts du projet de loi

Protéger le français de la « multitude de termes principalement anglo-américains » dans le secteur public genevois, aussi bien sous sa forme écrite (dans les communications) qu'orale (dans les réunions), ni plus, ni moins. Vaste programme !

Les explications écrites et orales des auteurs

« Le franglais est partout ». Mettant en cause la « globalisation »⁵, sans se pencher sur le vocabulaire anglais, à soixante pour cent d'origine française⁶, les auteurs du projet de loi entendent soigner le français maltraité à Genève dont il est « la première langue ». Il revient donc au service public de « montrer l'exemple en « faisant la chasse » aux termes franglais ». On en tremble pour eux.

Les auteurs se défendent de tout rejet des autres cultures, mais veulent éviter que la francophonie ne se transforme en « réserve indienne ». D'où leur intention, contradictoire à notre sens, de « défendre la langue en la laissant évoluer avec son temps ». A l'Etat d'être « pro-actif »⁷. L'Etat, chargé d'une nouvelle tâche de police de la langue⁸.

Par le dépôt du projet de loi 9592, ils suivent d'autres régions ou Etats engagés dans la promotion de la langue française, dont le Québec ou la France qui a adopté en 1994 la loi Toubon⁹, du nom d'un ancien ministre de la culture de l'Hexagone.

Pour un des commissaires-auteurs (S), les documents émanant de l'administration cantonale devraient être rédigés en bon français. Or, des termes anglais y apparaissent parfois alors que les équivalents existent en français. Il se défend d'une attaque contre la culture anglo-saxonne, mais entend proposer des mesures incitatives.

Pour le rapporteur (L), le projet de loi 9592 est superflu. Une directive aurait pu suffire. Il est aussi incomplet, car il prend en compte l'université, mais oublie les HES. Il est encore incohérent, parce qu'il ne prend pas en compte le fait que sa mise en œuvre conduirait à un appauvrissement intellectuel des facultés de médecine ou de sciences où dix à quinze pour cent des cours se donnent en anglais, notamment en troisième cycle. Il oublie la dynamique des langues, soumises aux effets de mode qui font prendre puis jeter des mots ; jadis, le français empruntait à l'italien et avant lui au celte, au latin ou encore au grec ancien, aujourd'hui à l'anglais. Au fond, ce projet de loi relève d'une démarche protectionniste, voire d'une démonstration de faiblesse sinon d'un complexe d'infériorité. Et surtout, il fait l'impasse sur la qualité de l'enseignement du français dans les écoles publiques genevoises, un problème autrement plus important.

Le rapporteur de minorité (PDC) souligne la détérioration de l'usage du français qui recourt inutilement à l'anglais, notamment dans le champ économique. L'Etat se doit de donner l'exemple. Il admet toutefois que le projet de loi pourrait être amendé, par exemple quant à la liste des institutions qu'il prend en compte. A propos de l'université, il est d'avis que les procès-verbaux de séances internes (et non les cours) devraient être rédigés en français orthodoxe.

Un autre auteur du projet de loi (AdG) admet lui aussi la possibilité d'amendements mineurs, mais souligne l'importance d'un bon usage du français au sein du secteur public. Il partage l'avis du rapporteur de majorité sur l'importance de la qualité de l'enseignement du français à l'école publique.

Un commissaire (Ve), favorable à la maîtrise d'une langue organique, est opposé à légiférer en la matière. Il en va de même pour un autre commissaire (PDC) qui considère la langue comme un objet en mouvement et ne veut pas d'une législation trop rigoureuse.

Le sort de ce projet de loi, arrivé à la Commission des finances, pose problème à un commissaire (UDC) car il ne lui voit aucune implication financière. Sur le fond, il est convaincu de l'enrichissement mutuel des cultures et des langues, et se prononce contre toute purge linguistique, et donc contre ce projet de loi.

Le côté futile du projet de loi 9592 est relevé par un commissaire (R) ainsi que les apports du français à l'anglais.

Un commissaire (Ve) fait l'éloge du français vivant et populaire du Québec. Il voit dans l'académisme du français écrit l'une des raisons du recours à des termes anglais.

Quant au président de la commission, il rappelle le contexte international de Genève qui rendrait délicate la mise en œuvre de cette loi.

Le rapporteur de minorité (PDC) admet la faiblesse du français à intégrer des termes issus d'autres langues, mais constate un emploi croissant et abusif de l'anglais, y compris dans les organisations internationales au détriment de toutes les autres langues officielles¹⁰. **Il propose de transformer le projet de loi 9592 en motion** au vu de la tournure des débats.

Un autre cosignataire du projet de loi 9592 (AdG) partage certaines des critiques émises contre celui-là. Toutefois, il considère que la dégradation de l'usage du français à Genève le justifie. **Il propose de le renvoyer à la Commission de l'enseignement.**

Le rapporteur de majorité doute que le projet de loi 9592 puisse contrer la tendance à l'usage grandissant de l'anglais. Il rappelle à la commission de tirer parti des erreurs commises par des pays voisins, dont la France où la loi Toubon n'est pratiquement plus appliquée. Il est opposé tant au renvoi de ce projet de loi dans une autre commission ou sa transformation en motion.

Un cosignataire (S) conçoit la nécessité de remanier ce projet de loi, mais en souligne les points importants, par exemple la bonne rédaction française des documents administratifs.

Le président met alors au vote le renvoi du projet de loi 9592 en Commission de l'enseignement. Il met toutefois en cause sa bonne rédaction et le recours aux médias pour lui donner de la publicité.

Le renvoi du projet de loi 9592 à la Commission de l'enseignement est refusé par 9 (2 Ve, 2 R, 1 PDC, 3 L, 1 UDC) contre 3 (1 AdG, 1 S, 1 PDC), avec une abstention 1 (S).

Mise au vote, l'entrée en matière est refusée par 9 (2 Ve, 2 R, 1 PDC, 3 L, 1 UDC) contre 3 (1 AdG, 1 S, 1 PDC), avec une abstention 1 (S).

Au vu de la discussion qui précède, la majorité de la Commission des finances recommande à ce Grand Conseil d'en faire de même.

¹ Le 15 août 1539, François 1^{er} promulgue à Villers-Cotterêts une ordonnance tenue comme l'acte fondateur de l'Etat Civil. Et pourtant, son importance va bien au-delà. En effet, l'« Ordonnance générale sur le fait de la justice, police et finances » comprend cent quatre-vingt-douze articles qui portent réforme de la juridiction ecclésiastique, réduisent certaines prérogatives des villes, organisent l'Etat Civil. Et, in casu, impose l'usage du français, à la place du latin, dans la rédaction des jugements et des actes notariés.

Cette volonté se traduit dans cette Ordonnance par l'article 111 relatif à l'emploi de la langue française :

« Et pour ce que telles choses sont souventes fois advenues sur l'intelligence des mots latins contenuz esd. arrestz, nous voulons que doresnavant tout arrestz, ensemble toutes autres procedures, soient de noz courtz souveraines ou autres subalternes et inférieurs, soient des registres, enquestes, contractz, commissions, sentences, testamens et autres quelzconques actes et exploictz de justice ou qui en deppenden, soient prononcez, enregistrez et delivrez aux parties en langage maternel françois et non autrement ».

² « Sous Robespierre, le **décret du 2 Thermidor** (20 juillet 1794) sanctionne la *terreur linguistique*. A partir de ce moment, les patois locaux furent pourchassés. Cette loi linguistique donne, au surplus, une bonne idée des intentions centralisatrices sur le plan linguistique des dirigeants révolutionnaires :

Article 1

À compter du jour de la publication de la présente loi, nul acte public ne pourra, dans quelque partie que ce soit du territoire de la République, être écrit qu'en langue française.

Article 2

Après le mois qui suivra la publication de la présente loi, il ne pourra être enregistré aucun acte, même sous seing privé, s'il n'est écrit en langue française.

Article 3

Tout fonctionnaire ou officier public, tout agent du Gouvernement qui, à dater du jour de la publication de la présente loi, dressera, écrira ou souscrira, dans l'exercice de ses fonctions, des procès-verbaux, jugements, contrats ou autres actes généralement quelconques concus en idiomes ou langues

autres que la française, sera traduit devant le tribunal de police correctionnelle de sa résidence, condamné à six mois d'emprisonnement, et destitué.

Article 4

La même peine aura lieu contre tout receveur du droit d'enregistrement qui, après le mois de la publication de la présente loi, enregistrera des actes, même sous seing privé, écrits en idiomes ou langues autres que le français.

En raison de la chute de Robespierre, le décret fut suspendu quelques semaines plus tard (en septembre), jusqu'à la diffusion d'un nouveau rapport sur cette matière par des «comités de législation et d'instruction publique». Jusqu'à ce moment-là, on ne pouvait affirmer que l'interventionnisme linguistique était délibérément dirigé contre les langues régionales (patois). Mais dès l'instant où l'on commença à interdire les autres langues, il allait de soi que ces dernières en souffriraient, comme le laisse entendre le décret du 30 Vendémiaire an II (17 novembre 1794): «Dans toutes les parties de la République, l'instruction ne se fait qu'en langue française.»

...

Cette question de l'universalité de la langue française fit même l'objet d'un concours organisé par l'Académie de Berlin, auquel **Antoine de Rivarol** prit part; son *Discours sur l'universalité de la langue française* (1784) fut couronné. Il y déclara notamment que «ce qui n'est pas clair n'est pas français; ce qui n'est pas clair est encore anglais, italien, grec ou latin». Il précisa aussi ce qu'il croyait être les causes de l'universalité du français:

Cette universalité de la langue française [...] offre pourtant un grand problème: elle tient à des causes si délicates et si puissantes à la fois que, pour les démêler, il s'agit de montrer jusqu'à quel point la position de la France, sa constitution politique, l'influence de son climat, le génie de ses écrivains, le caractère de ses habitants et l'opinion qu'elle a su donner d'elle au reste du monde, jusqu'à quel point tant de causes diverses ont pu se combiner et s'unir pour faire à cette langue une fortune si prodigieuse.

...

Nous savons aujourd'hui que l'expansion d'une langue n'a rien à voir avec ses qualités internes; les arguments de Rivarol ne résisteraient pas à l'analyse en ce début du XXI^e siècle. La position du français au XVII^e siècle fascinait bien

des esprits régnants et exerçait encore au XVIII^e siècle une séduction certaine. Le latin étant tombé en désuétude, le français l'avait remplacé comme langue de vulgarisation scientifique. Aucune autre langue ne pouvait rivaliser avec le français pour la quantité et la qualité des publications, traductions ou journaux. Non seulement le français servit comme instrument de communication international en Europe, au surplus normalisé et codifié, mais il constitua également un moyen d'identification pour les gens instruits. Connaître le français, c'était faire preuve de son appartenance au cosmopolitisme de son temps et, par le fait même, de son rang.

Le français demeura donc, par-delà les nationalités, une *langue de classe* à laquelle toute l'Europe aristocratique s'identifia. Cette société privilégiée restera figée de stupeur lorsque explosera la Révolution française, qui mettra fin à l'*Europe francisante*. »

Source :

www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/HIST_FR_s8_Revolution1789.htm:

³ En 1904, Ramuz fonde, avec d'autres écrivains, « La Voile latine » pour défendre la latinité contre la germanisation de la langue française.

⁴ Cette épuration en rappelle d'autres, dans l'Italie mussolinienne, au détriment du français, considéré comme un dialecte, parlé par les Valdôtains (Courmayeur devint Cortemaggiore) ou encore du ladino et frioulan.

De son côté, l'Allemagne hitlérienne ne se gêna pas de germaniser le vocabulaire d'origine étrangère à tirelarigot. Exemple :

« Man gab dem Club den Namen „Kölner **Outbord**-Club“, so wie in anderen Städten der EOC (Essener Outbord Club) und DOC (Düsseldorf) bekannt waren. Die damalige Schreibweise bekam dann noch eine besondere Nuance durch den Staatssicherheitsdienst des tausendjährigen Machthabers. Im Zuge der Germanisierung der Sprache in den 30er Jahren mußte der Name eingedeutscht werden. Der Vorstand hatte im Hauptquartier der Gestapo in der Elisenstraße zu erscheinen und man einigte sich auf die Eliminierung des „O“ im Namen und ersetzte es durch ein „A“ als **Außenborder**-Club ».

Source:

www.kamc.de/html/historie_kamc_rheinauhafen_yachtclub_koeln.html.

La récente réforme de l'allemand germanise aussi les mots d'origine étrangère.

« Ainsi, les citoyens peuvent goûter dès aujourd'hui au « Ketschup » et à la « Schicoree », germanisés d'un « s » comme tous les mots comprenant « ch ». Ils mangeront désormais des « Karamell » avec deux « ll », des « Spagettis » sans « h » et s'arrêteront au panneau « Stopp » doté d'un second « p ».

Néanmoins, la « Katastrophe » a été évitée, qui continuera à s'écrire « Katastrophe », tout comme « Philosophie » ne deviendra pas « Filosofie ». En fait, la réforme écorne seulement 185 des 12 000 mots du « vocabulaire de base ».

(...)

Après des années d'âpres négociations et de batailles juridiques, la réforme, adoptée en juillet 1996 par huit pays germanophones ou à minorités germanophones (Allemagne, Autriche, Suisse, Italie, Belgique, Liechtenstein, Roumanie et Hongrie), fait d'abord son entrée dans les écoles et les administrations. La population aura jusqu'à la fin juillet 2005 pour se mettre au diapason de la modernité. La Cour constitutionnelle a finalement donné en juillet son feu vert à cette réforme, la première depuis 1901. Elle a ainsi fait fi des réticences de plus de 80 % des Allemands, selon les derniers sondages, balayant les critiques de certains ministres et des décisions de justice contradictoires.

(...)

Mais le débat est en effet loin d'être clos. Emmenés par Günter Grass et Siegfried Lenz, une centaine de grandes plumes allemandes campent sur leur « non » à la réforme depuis l'automne 1996, la jugeant absurde et dénonçant son coût prohibitif eu égard aux changements minimes qu'elle entraîne. L'Institut Goethe, chargé de promouvoir l'allemand à l'étranger, a pour sa part crié au « sabotage ».

Source : *L'Alsace*, 1.8.1998.

⁵ L'équivalent français « mondialisation » n'a étonnamment pas été préféré par les auteurs du projet de loi.

⁶ « 60 % des mots anglais viennent du français ou du latin. En revanche, le français n'a fait qu'entre 3 et 5 % d'emprunts à l'anglais... »

La linguiste Henriette Walter nous conte les multiples échanges qui ont nourri deux langues que l'on croit souvent ennemies ou pour le moins concurrentes : le français et l'anglais. Henriette Walter, professeur émérite à

l'université de Haute-Bretagne de Rennes, directrice du Laboratoire de phonologie à l'École pratique des hautes études et membre du Conseil supérieur de la langue française, vient de publier. *Honni soit qui mal y pense* (1).

Ce qui vous fait dire que l'anglais est « la plus latine des langues germaniques »...

C'est exact. Et ce n'est pas la seule similitude de cette langue avec la nôtre ! Avant même d'emprunter des mots français d'origine latine, l'anglais a « importé » des termes aux anciennes langues régionales parlées dans la France du Moyen-Âge. Ainsi, le normand a laissé sa trace en anglais. Une trace que l'on repère facilement grâce à la prononciation « ca », typique de cette région. Le verbe *to carry* (« transporter ») en est un exemple. En français, en revanche, il deviendra par la suite charrier.

Qui l'eut cru ? Vous montrez dans votre ouvrage, qu'en matière linguistique, l'anglais et le français s'aiment plus qu'il n'y paraît...

C'est vrai. D'ailleurs nous avons 3222 mots en commun ! Ainsi, *abandon*, *bizarre*, *fiancé*, *important*, *moustache*, *objection* ou *troglydite* ont exactement la même orthographe et le même sens. D'autres se sont adaptés, comme le *mushroom* anglais, qui est en fait le *mousseron* français, prononcé avec l'accent d'outre-Manche.

On nous reproche souvent, aujourd'hui, de puiser dans les mots anglais. Laquelle des deux langues a le plus emprunté à l'autre ?

L'anglais, sans aucun conteste ! On estime qu'environ 60 % des mots anglais viennent du français ou du latin. En revanche, le français n'a fait qu'entre 3 et 5 % d'emprunts à l'anglais...

Comment s'expliquent tous ces emprunts de l'anglais au français ?

Il faut rappeler qu'en 1066, avec le couronnement comme roi d'Angleterre de Guillaume le Conquérant (duc de Normandie, d'ailleurs, d'où l'influence du vocabulaire normand), le français fait son entrée à la cour de Londres. Il restera la langue privilégiée de la cour et de sa noblesse, qui adopte d'ailleurs la devise française « *Honni soit qui mal y pense* ». Ce bilinguisme va perdurer pendant trois cents ans, d'autant que les rois d'Angleterre vont tous épouser, durant cette période, des princesses françaises.

Les deux langues cohabitaient en bonne entente...

Eh oui ! Le peuple anglais parlait un vieil anglais, dont la plupart des mots sont d'origine saxonne. Tandis que la cour et les intellectuels s'exprimaient en français, qui s'imposait alors comme une langue de prestige. C'est d'ailleurs en français que se faisait l'apprentissage universitaire, jusqu'au XIV^e siècle. De fait, les mots d'origine française ont ensuite eu un sens moins prosaïque que ceux issus du saxon : ainsi, on dira *flower* (de fleur) pour les fleurs que

l'on cultive dans son jardin, mais *blossom* ou *bloom* pour les fleurs qui poussent tout naturellement sur les arbres. De même, on emploiera *cow* ou *sheep* pour la vache et le mouton dans l'élevage, alors qu'on préférera *veal* et *mutton* (issus du français) quand on désigne le plat que l'on a dans son assiette.

La guerre de Cent Ans mettra fin à la toute puissance du français en Angleterre...

Effectivement. Pour résumer, Jeanne d'Arc, en boutant les Anglais hors de France, a aussi contribué à faire reculer le français outre-Manche. On peut d'ailleurs se demander quel aurait été le destin du français dans le monde sans l'intervention de Jeanne d'Arc... En fait, c'est surtout au XIV^e siècle que l'anglais va reprendre ses droits : à partir de 1349, l'université d'Oxford dispense son enseignement en anglais ; en 1362, un premier discours en anglais est dit au Parlement et Henry IV (1347-1413) est le premier roi d'Angleterre éduqué en anglais.

Des mots anglais, issus du français, nous sont ensuite revenus...

Ce n'est qu'un juste retour des choses ! Après la Révolution française, la tendance s'inverse, en effet. La France, admirative du système parlementaire britannique, importe aussi une partie de son vocabulaire, qui, à la base, vient parfois du français ! C'est le cas pour le mot *budget*, qui vient en fait du français *bougette*, « le petit sac », qui descend lui-même de *bouge*, « le sac » en gaulois ! Ainsi, des mots de l'ancien français, parfois disparus chez nous, sont finalement revenus, mais avec une prononciation et une graphie légèrement modifiées et, parfois, un sens différent. Certains de ces mots sont aussi devenus des « faux amis » : ainsi, *to achieve* ne signifie pas, en français, « achever » mais « accomplir » ou « réussir » ; *actually* ne correspond pas à « actuellement » mais à « en réalité » ; et *formidable* veut dire « redoutable ». Ces mots ont souvent gardé le sens étymologique qu'ils avaient en ancien français.

Finalement, apprendre l'anglais permet de mieux connaître le français ! Vous nous expliquez donc que ces deux langues ne sont pas ennemies ; que le français n'a rien à craindre...

Bien au contraire ! Une langue, pour vivre, a besoin d'emprunter, de s'ouvrir, d'échanger... Et si certains mots anglais peuvent apparaître chez nous par snobisme, ils disparaissent tout aussi vite. Qui emploie encore aujourd'hui *fashionable* en français, comme le faisait mon grand-père ? Et puis, vous savez, les Anglais aussi nous empruntent des expressions : il est très distingué, au Royaume-Uni de dire *rendez-vous* ou *déjà vu*. C'est pourquoi je parle d'une « incroyable histoire d'amour » entre nos deux langues. Parce que, en fin de compte, si les hommes se sont battus, au fil de l'histoire qui lie ces deux pays, leurs langues, elles, se sont adorées !

Propos recueillis par Anne Augié.

Article paru dans *Dimanche Ouest-France* du 18 mars 2001.

(1) *Honni soit qui mal y pense ou l'incroyable histoire d'amour entre le français et l'anglais*, Henriette Walter, éditions Robert Laffont, 364 pages, 139 F.

Source : www.uni.ca/henriette_walter.html

⁷ L'adjectif proactif, encore écrit pro-actif, est un néologisme issu de l'anglais, qui désigne des personnes volontaires ou des outils dynamiques, c'est-à-dire qui prennent des décisions ou entrent activement dans les processus de prise de décision.

Source: fr.wikipedia.org/wiki/Proactif.

⁸ Il est vrai qu'avec le langage épïcène, ce pauvre Etat en a vu d'autres...

⁹ Une loi vite rebaptisée Loi All Good par le Canard Enchaîné... et dont la mise en œuvre fait l'objet d'appréciations diverses.

Voir à titre d'exemple : www.senat.fr/rap/105-027/105-0273.html.

¹⁰ Les organisations internationales sises à Genève ne sont pas visées par le présent projet de loi, ni même les ONG.

Projet de loi (9592)

de promotion de la langue française au sein du service public genevois

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 But

La présente loi a pour but de promouvoir la langue française et de la protéger contre la multitude des termes principalement anglo-américains qui se substituent abusivement à des mots français.

Art. 2 Institutions soumises à cette loi

Sont soumis-es à cette loi :

- l'administration publique cantonale ;
- les administrations municipales ;
- l'Association des communes genevoises ;
- toutes les entreprises publiques et régies publiques ;
- les fondations de droit public ;
- l'université ;
- les commissions officielles cantonales et municipales ;
- le pouvoir judiciaire.

Art. 3 Communications en français

Toutes les communications émanant des institutions mentionnées à l'article 2 doivent utiliser des terminologies uniquement françaises.

Art. 4 Réunions internes en français

Les réunions internes des institutions mentionnées à l'article 2 se tiennent en français.

Art. 5 Exceptions

Les textes traduits spécifiquement dans une langue étrangère ne sont naturellement pas soumis à l'article 3.

Art. 6 Entrée en vigueur

Le Conseil d'Etat fixe l'entrée en vigueur de la présente loi.

Date de dépôt : 13 février 2006
Messagerie

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Guy Mettan

Mesdames et
Messieurs les députés,

En août 2005, une vingtaine de députés genevois ont donc déposé un projet de loi pour « promouvoir la langue française au sein du service public » du canton. Objectif : lutter contre l'invasion de termes anglo-américains en obligeant toutes les administrations, entreprises publiques et institutions dépendant de l'Etat à utiliser une terminologie uniquement française.

Non sans humour, l'exposé des motifs dénonçait l'anglomanie qui tend à infester même les recoins les plus obscurs des administrations : « Le client est reçu au *call-center*. Il paie *cash*, c'est plus *easy* avec sa *postcard*. Son dossier est pris en charge par le *back-office* qui remporte de *big success stories*. Entre les différents *teams*, on procède à des *benchmarkings*. Les collaborateurs vont prendre leur *drink* au *self-service*, après avoir assisté à des *meetings* où ils ont pratiqué du *brainstorming*, véritable *stretching* de l'esprit. Ils sont de plus en plus *coachés*, pour éviter l'*outsourcing*. On engage des *managers* très *fun*, des *leaders* du *front-office*, des spécialistes du *consulting* et des *business managers*. Ils exposeront ensuite leurs travaux à *Geneva Palexpo*. »

L'initiative s'est immédiatement attiré les quolibets des libertaires qui estiment que l'Etat ne doit en aucun cas légiférer dans le domaine de la langue ainsi que des esprits forts qui estiment que la lutte contre l'anglo-saxomanie ne saurait concurrencer le combat contre les déficits et l'endettement. Enfin, il n'a échappé à personne que cette initiative a été lancée à quelques semaines des élections et que ses deux principaux initiateurs s'étaient empressés d'en faire part à une presse estivale assoupie par la chaleur de l'été et avide de *scoops cool* : ces coïncidences soigneusement préméditées ont également agacé nombre d'esprits critiques.

Reste le problème de fond : faut-il défendre le français et si oui, faut-il le faire par la loi ? Pour un esprit pragmatique et épris de liberté comme le mien, la réponse est, a priori, non. Une langue qui ne vivrait qu'avec les béquilles de la contrainte légale et réglementaire me semble indigne de survivre. La langue n'a pas besoin de carcans législatifs qui, de toute façon, s'avèreraient rapidement sans effet.

Et pourtant, ce projet, dans son esprit en tout cas, mérite d'être soutenu. Pourquoi ? Parce que le service public, chargé de l'éducation des jeunes, se doit de montrer l'exemple. Et parce que la société, dans ce domaine comme dans tous les autres, ne sait plus s'imposer de limites, à tel point que le n'importe quoi et le n'importe comment s'imposent vite comme règle dominante. Or le respect de soi-même commence par le respect de sa propre langue et, tout comme on prétend que sa propre liberté commence là où s'arrête la liberté de l'autre, on peut légitimement prétendre que si la liberté de l'autre empiète trop sur la mienne, il est légitime de s'en protéger, même à son corps défendant, comme on s'impose des limitations de vitesse pour éviter les accidents.

En l'occurrence, ce projet de loi sur la langue fait office de panneau indicateur : attention, danger ! nous dit-il. Continuons donc à utiliser notre langue librement et à apprendre toutes les langues étrangères que nous pourrions, mais en respectant un code de savoir-vivre minimal, sans lequel la culture et le vivre-ensemble n'existent plus.

Une maison commune

En effet, ce qui a manqué aux rédacteurs de ce projet de loi et aux commissaires qui l'ont rejeté un peu vite, c'est une bonne compréhension de ce qu'est une langue, à quoi elle sert et combien il est important d'en prendre le plus grand soin possible.

Au fond, une langue n'est rien d'autre qu'une grande maison symbolique. Une maison peut être habitée en totalité ou en partie, elle peut être bien entretenue ou laissée à l'abandon, elle peut être meublée avec goût ou avec kitsch, elle peut être carrée comme un cube ou tout en angles et en rondeurs, elle peut être ancienne ou moderne, large ou étriquée, elle peut être ouverte et lumineuse ou au contraire sombre et cadénassée sur l'extérieur.

Il en va de même pour une langue : on peut l'habiter bien, des caves aux greniers, on peut la décorer, la restaurer, et même lui ajouter des annexes nouvelles. On peut même s'aventurer dehors, dans le jardin, aux premiers rayons du soleil, mais à condition de sortir aussi les parasols et la crème solaire, histoire d'éviter les cancers de la peau. On peut aussi la prêter ou la

louer à des résidents étrangers. C'est même souvent bienvenu car cela lui donne un cachet différent et révèle des facettes inédites, qui avaient échappé à la routine.

Surtout, dans une maison, on peut tout faire : cuisiner, manger, dormir, lire, apprendre, se former. Se livrer à des actes plus intimes ou au contraire y faire des affaires. Même le néolibéral le plus endurci doit convenir qu'il est plus commode de faire du profit à l'abri de quatre murs et d'un toit solides que dehors, exposé à tous les temps.

Tout est possible dans une maison, aussi bien que dans une langue. Il n'y a qu'une chose qu'une maison et ne supporte pas : une fuite dans le toit.

Un toit qui fuit et qui n'est pas réparé, et c'est le début de la ruine. Les murs moisissent puis pourrissent, l'air devient irrespirable, les habitants fuient et se cherchent un autre abri. Les loyers baissent et même les locataires étrangers finissent par désertier, tant la maison finit par sentir le rance et la décomposition.

Il en va de même pour une langue. Si celles et ceux qui l'habitent et la parlent laissent la pluie et le vent s'y engouffrer sans précaution aucune, s'ils n'ont plus envie, joie ni plaisir à l'entretenir et perdu toute conscience d'avoir à le faire, alors la maison tombe inexorablement en décrépitude.

C'est ce que nous voulons éviter.

Certes, le défaut de ce projet de loi est d'avoir voulu réparer les gouttières à la bétonnière. Il y a disproportion des moyens et excès de contrainte. Quand la construction est victime d'un excès de réglementation, plus rien ne se construit, Genève est bien placée pour le savoir. Dans ce domaine comme dans celui de l'immobilier classique, il convient d'abord de laisser faire les principaux usagers, de leur laisser l'initiative des nécessaires réparations et de leur laisser décider eux-mêmes des mesures de sauvegarde. Il convient juste de les encourager à les prendre, sans camisole de force législative, et cela à commencer par l'Etat, qui est l'un des principaux locataires de la maison de la langue française et qui, à ce titre, se doit de montrer l'exemple.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les députés, je vous invite cordialement à respecter l'esprit, sinon la lettre, de ce projet de loi, à mettre en pratique ses recommandations, à éventuellement accepter une motion qui reprendrait ses conclusions essentielles et à adhérer au plus vite à l'association pour la défense du français dont vous trouverez les détails des activités en annexe et qui a été créée dans le sillage de la Fondation Défense du français née à Genève fin 2002.



Feuille de route 3

juin 2005

«Savoir l'anglais (ou faire semblant) est une espèce de luxe, une espèce de supériorité sociale. Le plus cocasse est que les épateurs se laissent épater à leur tour par les agents de publicité, les présentateurs de télévision, les parleurs de la radio, les enseignants ou les réclames en jargon de commerçants. Il y a quelque chose de magique dans ce qu'Etiemble appelait : 'le sabir atlantique'. La magie de ce qu'on ne comprend pas.»

Le billet du président. Comment l'anglomanie vint aux enfants

Georges Perrin
Président de
l'Association Défense du français

Frustrés, à la pensée mécanique – manger ou être mangé –, les peuples guerriers ont souvent été

fascinés par les cultures sédentaires qui régnaient dans les territoires qu'ils asservissaient. Vivant sur les terres conquises, ils se polissaient au contact de la population autochtone et adoptaient parfois leur idiome.

Effet miroir: fascinés à leur tour par la technologie, les colonisés adoptaient les termes qui désignaient armes et outils de leur perte.

Ainsi de la langue d'oïl du côté de Lutèce.

Aujourd'hui, les moyens de communication rendent caduque la nécessité d'une présence massive sur les territoires conquis. Imbu de sa puissance, l'envahisseur ignore tout de la culture asservie. Au pire, la majorité d'un peuple conquérant demeure convaincue d'avoir une action civilisatrice sur les héritiers et gardiens d'une civilisation fondatrice de l'humanité.

Les armes des guerres de conquête ont été relayées par celles de la mercatique. Mais les colonisés demeurent fascinés par les avancées technologiques qui les asservissent.

Pressés de faire allégeance, des hommes jouissant pourtant encore de leur libre arbitre vous jureront, Monsieur Dutourd, que, publiant en langue vernaculaire, le chercheur allogène ne sera ni entendu ni nobélisé. Dût-il annoncer le remède définitif au sida ou à la grippe aviaire, s'il ne le communique en anglais, personne n'en saura rien. Les multinationales abandonneraient alors aux modestes entreprises locales les fabuleuses bénéfices en perspective. C'est tellement évident.

Et l'on préférera bien sûr continuer à mourir en gentleman et en masse, en Alabama ou en Angleterre...

Et pendant que nos cultures sont assassinées par la complexité des victimes, le spectacle continue. On se bat pour la sauvegarde de l'imparfait du subjonctif. On terrorise la relève dans ses velléités de parler sa langue en jetant l'anathème sur tout tâtonnement créatif. Pourtant, le beau langage ne fleurit que sur l'humus d'une langue vivante.

Entendons-nous bien, il ne s'agit pas ici d'un appel au laisser-aller, exigeons au contraire beaucoup de ceux qui ont le pouvoir et la parole. Les membres de notre association se dressent contre l'esprit de soumission dominant, et c'est heureux. Ce numéro de notre *Feuille de route* en témoigne.

Gardons la lampe allumée...

G. P.

Les prêtres zélés

Ainsi, le grec ancien et le latin sont des langues «mortes», mais elles transmettent des valeurs profondes de beauté, d'intelligence, de civilisation dont nous sommes, en Europe, les héritiers, donc les dépositaires. Et en supprimer l'enseignement pour des raisons «pratiques» relève de la simple acculturation !

Quant à l'italien, langue nationale bien vivante, descendante, comme le français, de ce patrimoine gréco-latin, il se voit également écarté des programmes de la Faculté de lettres de l'Université de Neuchâtel, au profit de... ? Les langues latines seraient-elles moribondes ?

Certes, actuellement, on ne parle plus que «blog», «bug», «business», «center», «fitness», «jet-set», «marketing», «shopping», etc. Ce n'est même plus une langue, mais un charabia à consonance régressive. Mais c'est un «trend», «cool» et ça véhicule un certain «spirit». C'est surtout la marque hideuse de la nouvelle (!) divinité d'outre-Atlantique dont le saint nom «profit» engloutit une infinité de sacrifices humains, tant physiques que sociaux, économiques et culturels. Et certains de nos décideurs de se faire, sans vergogne, les prêtres zélés de ce culte (...)

Florence RACHELLI, Genève

Le point

Le 12 mars 2005, notre association a tenu son assemblée générale à Yverdon-les-Bains: l'occasion d'échanger des idées avec nos membres et de faire le point sur notre activité.

En bref:

- Créons des autocollants (en français, s.v.p.)
- Signons à plusieurs les lettres adressées aux directions d'entreprise.
- Interventions auprès des autorités cantonales qui sont compétentes pour légiférer dans le domaine linguistique.

Un frémissement de saines réactions

- Après avoir renvoyé au Musée Tinguely de Bâle une invitation rédigée en anglais, Daniel Favre en a reçu une en français pour l'exposition suivante.
- Dans les vitrines de certains commerçants, on a souvent remplacé, cet hiver, l'affreux «Sales» par «Soldes».
- On relève en Suisse alémanique l'activité marquante du «Sprachkreis», association semblable à la nôtre.
- En Allemagne, de grands éditorialistes commencent à s'inquiéter sérieusement de l'emprise sur la langue allemande du «Denglish», l'équivalent du franglais.

Par ailleurs, notre comité a envoyé une *Feuille de Route* et des bulletins d'adhésion à plus de 700 directions d'école et commissions scolaires de tous les cantons romands, ainsi qu'à une cinquantaine de communes.

Il a adressé, en outre, une lettre aux 64 parlementaires fédéraux francophones pour les inciter à défendre nos langues nationales. Initiative opportune, puisque la loi sur les langues, qu'avait enterrée le Conseil fédéral, est ressortie des tiroirs. Le Parlement en débattrà. Elle demande un engagement plus marqué de la part de la Confédération et des cantons en matière de politique des langues.

Une prise illégitime d'intérêts

Georges Perrin, président, a précisé à la fin de l'assemblée générale, ainsi que dans son rapport d'activité, notre conception de la défense du français.

Bien sûr, l'usage de notre langue est souvent affligé: fautes de syntaxe, d'orthographe, de construction verbale, vocabulaire approximatif ou indigent, mots tronqués, absence de formes interrogatives ou négatives, encore qu'il faille, à ce dernier titre, faire une distinction entre le langage écrit et celui de l'oral. Chacun peut évidemment s'astreindre à une plus grande rigueur normative. Cependant, la langue française n'est pas menacée de disparition à cause d'un certain laisser-aller ou de quelque méconnaissance grammaticale.

En revanche, elle est sérieusement mise en péril par la déferlante des anglo-américanisms que plus rien n'ar-

rête. Et par l'hégémonie de l'anglais que d'ailleurs personne n'a décidée, ni dans les gouvernements nationaux, ni au Parlement européen. «Ça s'est fait comme ça!», par une prise illégitime d'intérêts sur nos patriotes linguistiques. Ce sont apparemment les mercatiers qui réussissent le coup, les cadres des entreprises commerciales, financières, techniques qui, au retour de leurs séminaires de formation aux Etats-Unis ou ailleurs, imposent leur nouvelle idéologie à leurs collègues. Aidés en cela par certains publicitaires sans scrupules qui l'imposent au grand public.

Il y a donc urgence à s'élever contre la suprématie d'une langue qui, inévitablement abâtardie, deviendra approximative et tendra, en plus, à disqualifier toutes les autres.

Apprendre les langues étrangères, c'est nécessaire et enrichissant, mais il n'y a aucune raison que l'une d'entre elles, l'anglais, devienne dictatoriale.

«L'anglais est à l'Europe ce que le russe était aux satellites de l'URSS.» A méditer!

Richard Ducret
Membre du comité



Semaine de la francophonie: un succès

D'année en année, les manifestations organisées vers le 20 mars prennent de l'ampleur. Le thème retenu pour la 10^e édition, «La francophonie en musique», a mis en valeur de jeunes talents. C'est la

Délégation à la langue française qui en fut le moteur et l'acteur Jean-Luc Bideau, le parrain.

Autre point fort: l'impression de napperons en papier. Notre association a soutenu financièrement cette idée et a contribué à la distribution dans des restaurants... même jusqu'à Zurich.

Plusieurs centaines de personnes ont participé aux concours figurant sur chaque «set de table»!

Une belle brochette de personnalités et de spécialistes se sont également retrouvés à Genève pour répondre à la question: qui sont et que font les acteurs suisses de la francophonie. A Neuchâtel, un débat a porté sur tous les aspects touchant les migrants.

Encore bravo à ce jeune Russe, étudiant à Bulle, qui a gagné le concours d'écriture «Le tour de Suisse en 80 textes».

Daniel Favre
Vice-président de l'Association Défense du français

Rappel des actions possibles

• **Ecrivez aux directions**

• **Retournez à l'expéditeur**

• **Rédigez des lettres de lecteur**

RÉPLIQUEZ à leur réponse et envoyez une copie à Richard Ducret, rue du Buron 11, 1400 Yverdon-les-Bains.
Courriel: y.ducret@freesuf.ch

Parâîtront maintenant, dans chaque Feuille de Route, quelques extraits de vos lettres adressées aux Prêtres zélés

L'armée M. G. Magni, du Lieu, écrit au colonel EMG Jürg Stüssi, au palais fédéral, au sujet de l'utilisation de l'anglais dans nos publications et littératures militaires: «Le phénomène n'est certes pas nouveau, mais il est en passe de prendre des proportions alarmantes. Je suis particulièrement préoccupé de constater que notre littérature militaire ainsi que les publications qui y sont liées n'échappent pas à cette mode. J'en veux pour preuve l'un des récents envois issus de vos services dans lequel il est question, notamment de *Dignity and Coolness* (document édité par une maison germanophone, en l'occurrence Verlag Merker im Effingerhof, Lenzburg Switzerland). Je reçois également une introduction aux *Studies in Contemporary History and Security Policy* par le *Swiss Federal Institut of Technology Zurich*. Un comble! Est-ce bien nécessaire? (Cette publication est préfacée par *Federal Councillor Samuel Schmid*)...»

L'éreintement de la langue française M. F. Widmer, de Grandvaux, fait part au rédacteur en chef d'un quotidien vaudois de ses constats au sujet «des méfaits d'une sorte d'inculture de la part des journalistes de la nouvelle génération»:

«(...) non moins préoccupant est l'éreintement continu de la langue française en vos pages, avec les très classiques «opportunités» pour occasion, «initiers» pour mettre en route/amorcer, le «futur» remplaçant l'avenir, sans oublier «démarrer» et «débuter» devenus transitifs, «intégrer» remplaçant s'intégrer à, et j'en passe.

(...) Il devrait être possible – par exemple en ce qui concerne le respect de la langue – d'établir des sortes de pense-bêtes des barbarismes/anglicismes à proscrire, et d'en donner connaissance à tous vos collaborateurs. (...) La langue évidemment peut et doit évoluer. Nous ne parlons plus le français de Louis XIV, ni même celui de Chateaubriand. Mais l'évolution devrait être autre que chaotique, surtout pas infectée par un anglo-américain de pacotille (je le dis d'autant plus que l'anglais est ma langue de travail).»

En français, tout simplement

Mme Y. Romanens-Charrière, de Villarvolard, nous remercie de notre message clair et déterminé que nous entendons faire passer avec la *Feuille de Route* et rappelle, par ailleurs, à la Ligue suisse contre le rhumatisme à Zurich que le *feedback* qu'elle sollicite de la part de ses membres est simplement une appréciation.

La mondaine huppée: Wellness

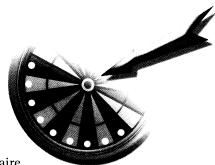
M. D. Favre, d'Epalinges, écrit à la directrice de la Maison de France à Zurich :

«(...) Je découvre votre concours *Wellness* et tiens à vous dire que la majorité des Suisses romands ignore la signification de ce mot et que, de plus, il ne figure même pas dans le dictionnaire anglais...»

Les cibles d'aujourd'hui

Où court-on avec
Helsana ?

La compagnie d'assurances
a planté son fanion publicitaire
le long d'un parcours sportif, au bord du Rhône à Genève.
En terre francophone, donc!



Il y a de quoi essouffler, courbaturer et estomaquer les pauvres coureurs, marcheurs et flâneurs. La Fédération suisse d'athlétisme, elle, s'élançait dans l'autre sens. Celui de la santé peut-être.



Dites votre indignation à

HELSANA Assurances, Conseil-Général 20, 1205 Genève et/ou à HELSANA Assurances, Hauptsitz, Postfach 8081, 8000 Zurich.

SWISS Commeries (swuite... ça déteint!)

L'action ciblée (renvoi de la page de couverture des *directories* à Swisscom) a été suivie par de nombreux membres. Elle peut et doit se poursuivre en tout temps.

directories

Pour se défendre, Swisscom commet Mme Marianne Gerber de l'*After Sales Management*, l'équivalent d'un *Team Leader Customer Care*, pour nous envoyer une lettre-réponse type. On y invoque l'uniformisation (sans honte!), l'internationalisation, et nous rappelle que notre pays est multiculturel. D'où peut-être l'empressement hargneux et contradictoire de Swisscom à gommer la diversité de notre patrimoine linguistique. Chers membres, ne vous en laissez pas conter! Répliquez, comme l'a fait excellemment Mme J. Augsburgère de la *Chaux-de-Fonds*:

«(...) vos arguments manquent totalement de pertinence. Quant à la logique que vous dites suivre, elle n'est que le reflet d'un snobisme dépassé qui frise le ridicule. Nos trois langues officielles méritent chacune un meilleur traitement et même l'exclusivité, dans notre pays...»

Adresse utile: Swisscom directories SA, Morgenstrasse 131b, Bümplitz, 3050 Berne.

Le m'as-tu-vu «Proxinews»

Mme Dunant-Dedyé, de Chêne-Bourg, s'étonne auprès de Mme Micheline Spörri, conseillère d'Etat, Département de justice, police et sécurité du canton de Genève, d'un tel titre pour un bulletin d'information largement distribué.

«[...] Pourquoi lui donner un tel titre? La langue française ne peut-elle proposer une autre formulation? Nous tentons de lutter, autant que faire se peut, contre l'envahissement de l'anglais. Ce terme de *Proxinews* pour une publication uniquement genevoise n'a aucun sens! Vous parlez plus loin de *Task Force Droque*. Si cette expression est valable pour les initiés, elle ne l'est pas pour le grand public... De grâce, gardons le français pour les publications officielles.»

Nous encourageons les Genevois à retourner ce bulletin *Proxinews* au Département de justice, police et sécurité, rue de l'Hôtel-de-Ville 14, 1204 Genève.

Courriel

«Bonjour, protecteurs de la langue française! Je suis Anglaise, mais j'ai horreur du français qui se propage partout dans la langue de Molière et cela par la faute des illettrés d'outre-Atlantique. Je ne peux pas vous dire à quel point MA langue, l'anglais britannique, est également attaquée par ces mêmes illettrés (fautes de grammaire, orthographe, etc.). Je suis pour une langue correcte, fondée sur ses racines, tout en s'enrichissant de nouveaux termes en temps voulu, mais pas pour une langue bâtarde, mal construite, mal écrite et que la société de consommation a violée pour les besoins de la publicité.

C'est pour cela que j'adhère à l'Association des journalistes de langue française depuis de nombreuses années, étant moi-même linguiste, enseignante de ma langue maternelle. Félicitations pour votre zèle...»

Arethusa PLOUÏDY, Founex

Conseil de militant;

Swiss Wine Bar: du *wine* pour des vins suisses. N'entrez jamais dans un lieu pareil! Indigestion garantie!



Les intellectuels s'y mettent aussi;

Learning Center à l'EPF de Lausanne, *Science City* à l'EPF de Zurich. Quelle imagination débordante!



Les cities et les news de la pensée unique;

RailCity, *Science City*, *Yellow cities*; *CVTnews*, *Fashion news*, *MeteoNews*, *Postnews*, *Praxineus*, *Vznews*, *Sunrise Center News*, *Yellownews*, *Vegi news*...



Comité:

Président: Georges Perrin, Lausanne; **vice-président:** Daniel Favre, Epalinges; **secrétaire:** Marinette Marquis-Eid, Lausanne; **trésorier:** Jean-Werner Signer, Lutry.

Membres: Catherine Francfort, Lausanne; Anne Leroy,

Humeur...

Catherine Francfort, *membre du comité*



Il n'y a pas que les administrations à se rouler dans l'anglais fédéral. Dans la mode, on souffre aussi... Dans votre *shopper* (cabas):

- *T-shirt*, *top*, *longshirt*. Déjà dans votre *dressng*? Vous possédez donc maillot, débardeur et tunique.
- Dessous: *BH*... si! il s'agit de «Büstenhalter», en allemand, donc un simple soutif, qu'il soit *minimizer* (minimiseur) ou *push-up* (ampliforme).

- En bas: *leggings* (caleçons) et *pants*, *pantalons*, *uniser*, bien sûr. Toujours plus bas... *socks*, ou mieux «*sor*» (on éreinte aussi l'anglais), chaussettes; *pumps*, escarpins, *slippers*, ballerines, moccasins.

Pour *tongs*, par contre, j'ai trouvé un charmant nu-pieds «entredojts» à La Redoute (bravo). Question couleurs, appréciez, je vous prie, ce rose *pink*, agrément d'un «*liseret*» (je sais...) *black-black* (noir, c'est noir). Leur petit *twin-set* à «optique» bicolore, illustrant la *summerfashion* du *beachwear* 2005, sera, j'ose l'espérer, aussi vite démodé que le jargon actuel des faiseurs de mode.

Il n'y en a qu'un à garder quelque humour: chez lui, on vend THE robe BY Jean-Paul Gaultier, THE bustier BY Jean-Paul! C. F.

Parlons français

«Voici le premier dictionnaire franglais-français, pour prendre conscience d'un phénomène de société, d'une dérive grandissante de la langue.» (Bernard Pivot)

Évitez le franglais, parlez français par Yves Laroche-Claire, ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et écrivain. Editions Albin Michel. Plus de 1000 mots traduits, pour 12 euros.

Indispensables pour une meilleure expression:

Solécismes, barbarismes et autres impropriétés de langage par Etienne Bourgnon (ancien ambassadeur de Suisse), Editions du Scribe, 2004, case postale 80 - 1523 Granges-Marnand; tél. 079 638 57 88.

Les fiches de français, éditées par la Section suisse de l'Union de la presse francophone, avenue du Temple 20, 1012 Lausanne, CCP 10-3056-2. Abonnement annuel Fr. 40.-, par courriel Fr. 30.-

Sur la Toile:

www.wunderman.fr/dialector: petit dictionnaire rigolo, d'anglais «mercatique»-français;
www.druide.com/points_de_langue: un site canadien créé par des défenseurs du français très actifs.
 Communiquez-nous vos trouvailles de sites instructifs ou amusants!

Lausanne; Richard Ducret, Yverdon; Laurent Trivelli, Lausanne; Erich Weider, Champéry.

Association Défense du français, case postale 68 - 1001 Lausanne. www.defensedufrancais.ch